

**VILLE DE
RIORGES**

N° 5_1

OBJET :

**ACTION SOCIALE-SANTE-
JEUNESSE**

**CONVENTION RELATIVE AU
PLAN MERCREDI**

APPROBATION

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 13 DECEMBRE 2018 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 14 décembre 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Gilles CONVERT, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Suzanne LACOTE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : Guy CONSTANT

Secrétaire élue pour la durée de la session : Pierre BARNET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Gilles CONVERT Thierry ROLLET Blandine LATHUILIERE Elodie PINSARD-BARROCAL Suzanne LACOTE	Roland DEVIS Nabih NEJJAR Véronique MOUILLER Chantal LACOUR Monique VIAL

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

ACTION SOCIALE-SANTE-JEUNESSE

**CONVENTION RELATIVE AU PLAN MERCREDI
APPROBATION**

Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse, expose à l'assemblée :

"La ville de Riorges a renouvelé en 2016 une convention établissant le Projet Educatif de Territoire jusqu'en juillet 2019.

En septembre 2018, le retour à une organisation des temps scolaires à 4 jours travaillés par semaine a conduit à la dénonciation de cette convention et à la caducité du PEDT en cours.

Afin de pérenniser un cadre de partenariat entre les acteurs éducatifs du territoire et un accueil à forte ambition éducative, la ville de Riorges a décidé de s'engager dans le "Plan Mercredi".

La démarche permet également aux centres de loisirs partenaires de la commune le mercredi, de bénéficier d'un soutien financier accru de la CAF et le maintien de celui octroyé à l'accueil de loisirs périscolaire municipal.

Dans ce cadre, et après concertation des partenaires locaux, un nouveau Projet Educatif de Territoire a été rédigé par la ville de Riorges, prenant en compte les nouveaux rythmes scolaires et les accueils du mercredi.

L'Etat propose, pour valider définitivement la démarche, de signer une convention établissant officiellement le Plan Mercredi.

Elle fixe les axes constitutifs du PEDT, les taux d'encadrement et l'organisation des accueils périscolaires.

Elle a une durée de trois ans à compter de la rentrée scolaire 2018/2019 et est cosignée par le directeur de la CAF de la Loire, le Maire de Riorges, le directeur départemental de la cohésion sociale de la Loire, le directeur académique des services de l'Education Nationale de la Loire, et les représentants des associations gestionnaires des accueils périscolaires des enfants le mercredi."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention, dont le projet est joint à la présente délibération, et ses pièces annexes ;
2. autorise le maire à la signer ainsi que tous documents y afférent.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,
Riorges, le 14 décembre 2018

Le Maire
Jean-Luc CHERVIN

